

POLITIQUE DES AÎNÉS – PLAN D'ACTION

	OBJECTIFS	ACTIONS	LIVRABLES	RÉSULTATS ATTENDUS
1.1	Faciliter la lecture des communications écrites de la municipalité.	Utiliser de gros caractères pour que les personnes ayant des problèmes de vision puissent lire aisément.	Établir des normes de communication	Des aînés mieux informés.
1.2	Faire connaître les programmes, services et activités concernant les aînés.	Diffuser de l'information sur des sujets d'intérêt pour les aînés dans le journal municipal, sur le site web de la municipalité et sur sa page Facebook.	Diffusion de 6 chroniques dans le journal par année portant sur un sujet d'intérêt pour les aînés. Mettre des liens sur des organismes œuvrant auprès des aînés sur le site internet.	Des aînés mieux informés.
1.3	Développer le réflexe de « Penser et agir aînés ».	Prendre en considération la situation des aînés lors de la prise de décision aux séances du conseil municipal.	Nomination d'un conseiller responsable de la question des aînés.	Représentation des aînés au plan politique.
2.1	Mettre sur pied une résidence pour les aînés.	Former un comité responsable de la réalisation du projet.	Mise sur pied d'une résidence pour personnes âgées.	Promotion d'un projet pour garder les aînés le plus longtemps dans la municipalité, chez eux.
2.2	Appuyer les citoyens et citoyennes désireux de rester chez eux le plus longtemps possible.	Promouvoir le programme PAD (adaptation de domicile) et autres programmes de la SHQ pour la rénovation et l'adaptation de domicile dans les outils de communication de la municipalité.	Articles dans le journal, dépliants remis par la FADOQ.	Des aînés mieux informés.
3.1	Soutenir les partenaires qui mettent sur pied des activités pour les aînés.	Offrir gratuitement les locaux et contribuer à la promotion des activités.	Politique municipale de location des locaux et publicité gratuite dans le journal local.	Une plus grande participation des aînés aux activités.
3.2	Valoriser les espaces verts en tenant compte des besoins des aînés.	Organiser une journée réservée aux aînés.	Tenir une journée d'activités estivales dans le parc Elphège Filiatreault ou sur le site «Chouette à voir».	Contribution à la vie sociale, récréative et au bien-être des aînés.
3.3	Maintenir et bonifier les services du CLSC.	Poursuivre les discussions sur ce sujet avec le CSSS Richelieu-Yamaska.	Tenir une rencontre avec les responsables du point de chute Saint-Jude du CLSC au CSSS.	Développer une collaboration avec un partenaire du milieu.

4.1	Promouvoir le programme PAIR.	Informar les aînés de l'existence de ce service par le journal municipal.	Insérer ce point d'information dans une chronique du journal.	Des aînés mieux informés.
4.2	Assurer la sécurité des personnes seules et/ou vulnérables.	Mettre à jour la liste des personnes âgées et vulnérables prévue dans le plan des mesures d'urgence.	Que les pompiers, via leurs visites d'inspection des détecteurs dans chaque résidence, transmettent les noms des personnes vulnérables à la responsable des mesures d'urgence.	Des aînés en sécurité.
4.3	Donner accès, de façon sécuritaire, aux endroits publics, aux personnes à mobilité réduite.	Installer des rampes d'accès aux endroits publics.	Réaménager l'entrée de la salle communautaire et du CLSC.	Meilleure accessibilité à des lieux publics sécuritaires et adaptés.
5.1	Favoriser le développement d'un service d'accompagnement bénévole pour aider les déplacements des aînés qui ne conduisent plus.	Créer une banque de noms et la diffuser.	Nommer une personne responsable d'établir une banque de noms de bénévoles accompagnateurs.	Accroître la mobilité.
5.2	Promouvoir les services de transport adapté et collectif de la MRC des Maskoutains.	Publier les chroniques du service de transport dans le journal municipal.	Publier les chroniques du service de transport 2 fois par année dans le journal municipal.	Accroître la mobilité.
6.1	Valoriser l'engagement citoyen.	Évaluer la possibilité d'organiser de nouveau la Fête des bénévoles.	Organiser une Fête des bénévoles.	Reconnaître et valoriser l'action des aînés.
6.2	Préserver le patrimoine immatériel de la communauté.	Filmer des témoignages d'aînés, si possible en impliquant des jeunes.	Réalisation d'une vidéo par des jeunes à partir de témoignages d'aînés.	Transmission du patrimoine et échanges intergénérationnels.
6.3	Préserver et mettre en valeur l'histoire patrimoniale de la municipalité.	Évaluer la possibilité de mettre sur pied un circuit patrimonial.	Un comité qui évaluera la faisabilité d'un circuit patrimonial.	Participation à la transmission de l'histoire.